



30 août 2021

Coronavirus (COVID-19)

Soutien aux communes qui souhaitent organiser des journées spéciales de vaccination

La population de la région de Martigny a répondu présente lors des deux journées de vaccination contre le COVID-19 organisées les samedis 21 et 28 août 2021 au cycle d'orientation (CO) d'Octodure. Suite au succès rencontré par cette initiative, le canton du Valais met en place, en collaboration avec la ville de Martigny, deux samedis de vaccination supplémentaires au même lieu, les 4 et 11 septembre 2021. Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture informe par ailleurs l'ensemble des communes valaisannes qu'un dispositif similaire peut être mis à disposition des communes ou groupes de communes qui le souhaitent. Face à l'augmentation du nombre de nouveaux cas de COVID-19, les autorités cantonales encouragent les personnes qui ne l'ont pas encore fait à se faire vacciner au plus vite.

Une forte baisse de la demande de rendez-vous dans le centre de vaccination de Martigny durant l'été avait conduit à sa fermeture. Suite à une demande spécifique de la ville de Martigny, deux journées de vaccination contre le COVID-19 ont été organisées les samedis 21 et 28 août 2021 au cycle d'orientation. Cette initiative a rencontré un succès considérable puisque près de 400 personnes se sont inscrites pour chaque journée, soit le maximum des capacités.

Avec la fin de la période estivale et la rentrée scolaire, une hausse de la demande a été constatée, notamment de la part de la population plus jeune. Pour cette raison et afin de garantir un accès facilité au vaccin, le canton du Valais a décidé d'organiser deux journées de vaccination supplémentaires à Martigny.

Il sera ainsi possible pour la population de la région de Martigny de se faire vacciner les samedis 4 et 11 septembre 2021 au cycle d'orientation d'Octodure (Rue du Simplon 1, 1920 Martigny), de 8h00 à 12h15 et de 13h30 à 16h30. La vaccination y est ouverte à la population dès 12 ans et sera effectuée sous la supervision d'un médecin. L'inscription est obligatoire (<https://vs.covid-vaccin.ch>) pour les jeunes de 12 à 15 ans et vivement recommandée pour la population âgée de 16 ans et plus. Les capacités sont limitées et les personnes avec rendez-vous seront prises en charge en priorité.

Le même dispositif que celui de Martigny peut être déployé dans les autres communes ou groupes de communes qui le souhaitent. Le Département de la santé a informé les présidents de commune que le canton peut mettre à leur disposition une équipe mobile s'ils souhaitent organiser une ou plusieurs journées de vaccination sur leur territoire.

Les autorités sanitaires cantonales encouragent vivement la population à profiter des facilités mises à disposition afin de se faire vacciner avant les vacances d'automne.



Personnes de contact

Mathias Reynard, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture,
079 328 67 40

Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83